

*Initiatives ministérielles*

• (1235)

Je voudrais parler un instant des avantages associés à cela. Il y a 30 millions de gens au Canada, et la richesse du pays et le niveau de vie dont jouissent les Canadiens dépendent en grande partie du territoire et des ressources.

Nous parlons ici de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Dans cette province, environ 96 p. 100 des terres appartiennent à l'État. Le reste appartient à des particuliers en fief simple. Ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique veut faire sous les auspices de la Commission des traités de la Colombie-Britannique, c'est négocier des ententes en vue de transférer une portion supplémentaire de 5 p. 100 du territoire à une population représentant environ 3 p. 100 de la population globale. Une bonne partie de cette population vit à l'extérieur des réserves.

Étant donné que beaucoup d'habitants de la Colombie-Britannique dépendent de l'exploitation forestière, de la pêche et de l'exploitation minière pour leur gagne-pain, directement ou indirectement, il est clair que la question de la propriété des terres et des ressources est d'une importance capitale dans cette province.

Je veux parler un peu de la participation de la Colombie-Britannique à ce processus et des préoccupations exprimées par les citoyens ordinaires de cette province. Comme je l'ai dit, le territoire revêt une grande importance pour l'économie de la province.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada entrent dans un processus de négociation visant à régler les questions liées aux traités ou aux revendications territoriales des autochtones de la Colombie-Britannique. Il n'y a eu pratiquement aucune consultation publique. Nous voyons une amorce de consultation, mais, à mon avis, il restera très difficile aux citoyens ordinaires de la Colombie-Britannique de se faire entendre lors de ces consultations.

D'un point de vue purement philosophique, les habitants de la province s'opposent au principe général qui sous-tend le processus, car au terme des négociations, comme les décrit le gouvernement, il y aura au Canada des enclaves possédant leur propre gouvernement, ce que disait tout à l'heure mon collègue réformiste.

Les divisions que ce processus fera naître suscitent énormément d'inquiétude. Le secrétaire parlementaire, et d'autres députés aussi, ont fait référence à l'Afrique du Sud. Dans ce pays, le peuple a déployé beaucoup d'énergie pour abattre les barrières entre les différents groupes de la société, entre les noirs et les blancs. Le peuple a travaillé pour mettre fin à l'existence de statuts différents basés sur la race.

Au Canada, nous allons dans le sens opposé. À mon sens, nous voulons ériger de nouvelles barrières. Je crois que cela est fondamentalement répréhensible. Les peuples autochtones se retrouvent bien souvent dans des situations très difficiles parce que le Canada les a traités différemment des autres citoyens.

La plupart des députés de ce côté-ci croient très sincèrement que le Canada dans son ensemble est un gros État providence. En raison des programmes destinés aux autochtones, ceux-ci ont été pris en charge de façon encore plus marquée que les autres, ce qui leur a énormément nuí. Cet État providence a eu des effets très destructeurs. Nous devons nous en débarrasser, renverser ces barrières, abroger la Loi sur les Indiens et traiter tout le monde sur un pied d'égalité dans notre pays.

• (1240)

Cela m'amène au point suivant. Un des principes fondamentaux de la démocratie est l'égalité devant la loi, les libertés individuelles et la participation de tous à la démocratie sur un pied d'égalité.

La souveraineté est fondamentalement exercée par le gouvernement du Canada. Les provinces sont des intermédiaires, mais, en définitive, chaque citoyen a, dans une certaine mesure, la possibilité d'exercer sa souveraineté personnelle puisqu'il peut voter, participer aux institutions démocratiques et influencer, du moins jusqu'à un certain point, les décisions gouvernementales.

En ce qui concerne la population du Canada, que ce soit des autochtones, des minorités raciales ou d'autres groupes ayant des caractéristiques particulières, le fait de leur accorder un traitement distinct ou de leur reconnaître un statut spécial, que ce soit dans le but de les aider ou dans une autre bonne intention, crée des divergences dans notre société.

Cette attitude sème la division dans les mentalités, elle va à l'encontre des principes démocratiques fondamentaux et viole le principe de l'égalité de tous devant la loi. Nous faisons cela en tant que nation, à notre péril.

Nous pouvons voir ce qu'a donné la mise en oeuvre de la stratégie de pêche pour les autochtones. C'était sans aucun doute une initiative bien intentionnée, mais elle a dressé les autochtones contre les non-autochtones qui pêchent dans les rivières. Cette mesure pose un risque de conflit violent très réel, là, à notre porte. Je dirais à la Chambre que la stratégie de pêche pour les autochtones est un des éléments du programme du gouvernement.

La négociation de ces traités ne fait rien pour éliminer la ségrégation qui existe au Canada et pour traiter les gens comme des égaux. Nous dressons plutôt de nouvelles barrières. Nous cherchons à inventer de nouveaux moyens pour faire des distinctions de race entre les gens et traiter les gens différemment. Comme je l'ai dit plus tôt, en faisant cela, nous menaçons l'avenir de la civilité et de la paix dans notre pays.